

En bref...

Programme d'insertion professionnelle des enseignants et enseignantes

PROGRAMME

Plusieurs dispositifs disponibles pour les enseignants et enseignantes novices en insertion professionnelle :

- Le séminaire d'insertion professionnelle
- Le mentorat
- Les moments d'observation
- L'accompagnement de conseillers et conseillères pédagogiques
- La participation à l'offre de service des ressources éducatives
 - Formations
 - Communauté de pratique
 - Causeries pédagogiques offertes à différents moments et sur différents dossiers
 - Les équipes de réseautage Teams
- Les groupes d'entraide et de soutien dans votre milieu
- Les rencontres d'équipe de travail pour la planification et l'évaluation
- Et bien d'autres

**ENSEIGNANT·E EN
INSERTION
PROFESSIONNELLE**
(5 ans et moins
d'expérience*)

*se référer au programme IPE
pour modalités

**OBLIGATION DE
L'ENSEIGNANT·E NOVICE :**

Participation
obligatoire au
programme d'insertion
professionnelle pour
ses 2 premières années
scolaires dans la
profession



Dispositif Mentorat - soutien

Personnes ressources

Conseillères pédagogiques en insertion professionnelle :
martine_blain@cssmv.gouv.qc.ca
sylvie_boutet@cssmv.gouv.qc.ca

Nature

Un moyen privilégié de soutien au développement professionnel consistant à offrir au nouveau personnel enseignant l'appui et le soutien d'un collègue d'expérience et de sa direction.

Rôle et fonction de l'enseignant·e

Mentor·e soutien : Soutien à l'enseignant·e en insertion professionnelle dans l'appropriation des tâches relatives à ses fonctions.

Temps reconnu / libération pour mentor·e

Le temps consacré par le (ou la) mentor·e à l'insertion professionnelle est reconnu **dans sa tâche complémentaire** et fait partie de sa semaine régulière de travail.

Libération pour mentoré·e / Temps reconnu à la tâche

L'enseignant·e en insertion professionnelle peut être libéré·e pour participer à différentes offres de service du SRÉ ou pour participer à une rencontre spécifique d'accompagnement avec son mentor·e ou un conseiller pédagogique.

L'enseignant·e en insertion professionnelle se voit reconnaître du temps à l'intérieur de ses autres tâches professionnelles, excluant le temps reconnu pour le travail individuel, durant ses deux premières années scolaires dans la profession. La durée ainsi reconnue est déterminée par la direction.

Documents de référence

[Programme insertion professionnelle des enseignant·es](#)

Dispositif Mentorat - accompagnateur ou accompagnatrice

Personnes ressources

Conseillères pédagogiques en insertion professionnelle :
martine_blain@cssmv.gouv.qc.ca
sylvie_boutet@cssmv.gouv.qc.ca

Nature

Un moyen ponctuel, situationnel et intensif visant un accompagnement individualisé de l'enseignant·e en insertion professionnelle.

Rôle et fonction de l'enseignant·e

Mentore accompagnatrice ou mentor accompagnateur : Accompagnement réflexif de l'enseignant·e en insertion professionnelle en fonction d'une compétence à développer ou à consolider de façon prioritaire.

Temps reconnu / libération pour mentor·e

L'enseignant·e mentor·e est libéré·e entre 20% et 40% de sa tâche éducative pour exercer ses fonctions.

Libération pour mentoré·e / Temps reconnu à la tâche

L'enseignant·e en insertion professionnelle peut être libéré·e pour participer à différentes offres de service du SRÉ ou pour participer à une rencontre spécifique d'accompagnement avec son mentor·e ou un conseiller pédagogique.

L'enseignant·e en insertion professionnelle se voit reconnaître du temps à l'intérieur de ses autres tâches professionnelles, excluant le temps reconnu pour le travail individuel, durant ses deux premières années scolaires dans la profession. La durée ainsi reconnue est déterminée par la direction.

Documents de référence

[Programme insertion professionnelle des enseignant·es](#)